

L'Écho de la Vonne



Le mot du maire

Après le passage dans notre région et sur une bonne partie du pays de *Carmen* et d'*Eleanor*, les deux tempêtes, pour ne pas écrire les deux furies puisqu'elles ont causé la mort de plusieurs personnes, le premier vœu que sans doute beaucoup ont formulé en ce début d'année était le retour au calme, à la sérénité. Si ce calme et cette sérénité sont souhaités lors de ces épisodes météorologiques pour le moins tumultueux, ils sont aussi appréciables dans nos relations – quotidiennes ou occasionnelles –, que ce soit avec nos voisins, nos collègues, nos élus, ou d'autres encore. De ce point de vue, le conseil municipal renouvelé (article ci-après) fait, à ce jour, figure de « bon élève », même si aucune tempête n'a jamais sévi dans la salle du conseil au cours de ce mandat. Ce n'est pas tout à fait pareil en matière d'urbanisme par exemple (article p. 3). Un « Peut mieux faire » est toujours possible, et qui passe par le dialogue.

Avec le conseil municipal, nous vous souhaitons une *Bonne Année* 2018.

C. Litt

Élections complémentaires

Lorsque le conseil municipal perd le tiers de ses membres durant la mandature (ou plus de la moitié l'année précédant la fin du mandat), de nouvelles élections interviennent dans un délai de 2 mois après la constatation de ces vacances (art. L258 du Code électoral).

Comme cela avait été indiqué dans l'*Écho de la Vonne* paru en juillet dernier, les cinq démissions enregistrées successivement au conseil ont conduit, en juillet 2017, à la situation évoquée ci-dessus.

Une élection partielle a dû en conséquence être organisée aux dates imposées par Madame la Préfète – les 17 et 24 septembre 2017 –, et a été annoncée par le maire dans le même ar-

ticle. Malgré la période estivale et une clôture des candidatures fixée à la quatrième semaine d'août, six candidats se sont manifestés pour les cinq sièges à pourvoir. Parmi eux, trois n'avaient jamais exercé de mandat municipal à Jazeneuil.

D'un commun accord, les candidats ont décidé d'imprimer un bulletin de vote commun, comportant les six noms, l'un au moins de ces noms devant être barré dans l'isoloir pour que le bulletin soit valable. Ainsi, chaque électeur a eu la possibilité d'exercer un choix réel en désignant de un à cinq des candidats qu'il souhaitait voir élus.

Après un premier tour qui n'a pas atteint le pourcentage de participation nécessaire, des électeurs jazeneuillais sont donc revenus le 24 septembre 2017 pour désigner les cinq conseillers appelés à compléter l'équipe en place.

Au cours de la réunion du conseil municipal du 2 octobre 2017 et des réunions qui ont suivi, les nouveaux élus (ordre alphabétique) ont été intégrés dans les différents groupes de travail.

► Dominique Chassagne : conseiller municipal, commission générale et des finances de Grand Poitiers, commission d'appels d'offres, membre du centre communal d'action sociale ;

► Bernard Chauvet : conseiller municipal, commission mobilité et commission sport de Grand Poitiers, commission information et communication, commission numérotation des rues des villages, membre du centre communal d'action sociale ;

► Alain Delavault : 2^{ème} adjoint (en remplacement d'Éric Terrière) chargé de la voirie et des bâtiments communaux, commission sport de Grand Poitiers, commission d'appels d'offres ;

► Christian Rousseau : conseiller municipal, commission Terre saine, délégué suppléant au syndicat Eaux de Vienne-SIVEER ;

► Gabriel Thomasse : conseiller municipal, commission mobilité de Grand Poitiers, commission d'appels d'offres.

Personnel communal

► Bibliothèque municipale

En septembre, le contrat de 8 heures hebdomadaires d'Isabelle Bellini a été renouvelé pour une année supplémentaire.

Entre la charge de travail administratif, la préparation des animations et des commandes, les relations avec la Bibliothèque départementale et les autres bibliothèques locales, ce poste est un soutien indispensable à la contribution des bénévoles.

► Services techniques municipaux

En décembre, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de 20 heures hebdomadaires de Jean-Michel Delavault a été reconduit pour une nouvelle année. Les services techniques ont fort à faire en matière d'entretien des espaces verts, des chemins ruraux, de la voirie, etc.

Activités 2017 du C.C.A.S.

► Membres

À la suite de l'élection partielle du conseil municipal, la composition du conseil d'administration du centre communal d'action sociale a quelque peu changé.

Membres élus :

Claude Litt - président
Bénédicte Daunizeau - référente
Dominique Chassagne
Bernard Chauvet
Marie-Gwenaëlle Le Rest
Cécile Martin
Estelle Roy

Membres nommés :

Maryse Billerot
Nathalie Hipeau
Aude Millet
Bernadette Picquet
Gisèle Rousseau
Marie-Christine Sirot

► Banque alimentaire

Le CCAS de Jazeneuil est en lien avec l'épicerie solidaire, gérée par *Arc-en-ciel en Pays Mélusin*, et participe notamment à sa collecte de nourriture.

La collecte annuelle, qui a eu lieu les 24 et 25 novembre 2017 à l'entrée des supermarchés, a reçu un accueil chaleureux et permis de rassembler

1 548 kg de conserves de légumes, de farine, de pâtes, de riz et d'autres produits.

► Interventions personnalisées

Tout au long de l'année, des dossiers spécifiques ont été traités au cas par cas, sur demande des personnes en difficulté ou sur signalement des organismes sociaux. Selon les cas, le CCAS a donc été amené, soit à intervenir directement, soit à donner un avis auprès d'autres organismes.

► Ateliers du bien-être

Le CCAS a organisé deux *Ateliers du bien-être* pour les aînés en partenariat avec l'Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires en Poitou-Charentes (ASEPT) :

les ateliers mémoire, comme leur nom l'indique, sont destinés à faire travailler la mémoire, qu'il s'agisse de la mémoire à court terme, de la mémoire à long terme ou de la mémoire visuelle. Les exercices, très variés, peuvent aller du théâtre à l'évocation de souvenirs d'école, en passant par de nombreuses variantes ;

les ateliers numériques n'ont pas vocation à transformer les aînés en véritables « hackers », mais leur permettent de surmonter leur appréhension de l'outil informatique pour accéder à internet.



► Repas annuel

Comme chaque automne, le CCAS a offert aux aînés de la commune, le 18 novembre 2017, un repas préparé cette année par l'équipe du restaurant le *Bout du Pont*. Les talentueux « P'tites Brels » ont agrémenté ce repas de chansons françaises tirées du répertoire classique et interprétées avec brio.

La salle des fêtes a accueilli près d'une centaine de Jazeneuil-lais, servis par la dynamique équipe du CCAS.



Urbanisme (encore !)

À en croire (mais faut-il les croire ?) certains Arumeurs, Jazeneuil serait, en matière d'urbanisme, proche du soulèvement. La raison : le maire, « *en bon petit soldat de l'ABF* », entrave, refrène, empêche les moindres petits travaux touchant à l'aspect extérieur des propriétés. Même un « simple » remplacement de fenêtres, ma pauvre dame, pensez donc !

De quoi s'agit-il ? Malgré de régulières parutions dans ce même bulletin municipal pour vous informer de la réglementation en matière d'urbanisme, les démarches dites de régularisation restent encore trop nombreuses. Que peut-on en déduire ? Que le bulletin municipal n'est pas lu ? Que, malgré l'information, certains contreviennent à la réglementation et entreprennent des travaux sans autorisation ? Sans doute « *les deux Mon Capitaine !* ».

► Déclaration préalable

Il convient ici de rappeler que, par souci d'équité entre tous les habitants, cela n'est pas acceptable. La bonne et unique démarche est de déposer une demande d'autorisation préalable pour tous travaux extérieurs de façades (peinture, enduit, crépi, etc.), d'huissieries (peinture, remplacement, etc.), de toiture (remaniage, remplacement, etc.), de clôtures (mur, grille, portail, grillage, etc.), parmi les plus courants. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous apporter toutes les informations et l'aide nécessaires.

On peut également regretter que, le cas échéant, les artisans ne réclament pas systématiquement l'arrêté d'autorisation de travaux avant de les effectuer. Cet arrêté devrait être affiché sur la propriété lors de l'intervention, qu'elle soit effectuée par les propriétaires ou par des professionnels. Concernant ces derniers, à notre connaissance, seul un artisan à Jazeneuil respecte cette obligation. Cela éviterait bien des déboires, aux propriétaires principalement, seuls responsables.

Malgré cela, il semblerait que nos artisans locaux soient un peu plus vertueux que ceux qui viennent d'autres communes : moins concernés par la préservation du patrimoine communal de Jazeneuil, ils ne s'en préoccupent donc pas. Une

attitude pouvant parfois arranger des propriétaires qui rechignent à faire les démarches nécessaires. Mais cela n'empêchera nullement un rappel à l'ordre.

► Régularisation

Lorsqu'il s'agit de régulariser des travaux effectués sans autorisation, les choses se compliquent d'autant plus si la propriété se situe dans un périmètre de protection d'un monument classé, et de surcroît en covisibilité avec ce dernier. Une attention particulière sera alors portée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ; ainsi, par exemple, certaines couleurs, certains matériaux sont « prohibés » dans cette zone. Si le « décalage » entre les travaux effectués et ceux permis est trop grand, les propriétaires peuvent être contraints de les refaire, après qu'un procès-verbal d'infraction aux dispositions du code de l'urbanisme ait été dressé et envoyé au Procureur de la République.

► Équité

Alors qui sont ces frondeurs – supposés –, prêts à se révolter ? Tout simplement, ceux qui ne veulent pas respecter le PLU (Plan Local d'urbanisme), ni le Code de l'urbanisme, en somme, qui veulent faire comme bon leur semble. Et il faudrait laisser faire ? Mais que répondre alors aux propriétaires qui se conforment à la réglementation, qui ont peut-être dû modifier leur projet initial car non approprié, s'ils constataient que la municipalité ne bronche pas lorsque des travaux non autorisés sont relevés ou signalés ? Allez donc leur expliquer cela !

Certains ne retiendront de la lecture de cet article que le seul aspect coercitif, alors qu'il s'agit de savoir si les mêmes règles doivent s'appliquer pareillement à tous ou pas. Contrainte ou pas ? n'est pas la bonne question ; la bonne question est : équité ou pas ? La municipalité a fait son choix dès le début de son mandat, et l'assume. Pour préserver le patrimoine architectural de Jazeneuil, NOTRE village, et non pour faire plaisir à l'ABF.



Chaufferie bois (encore !)

Depuis le début de ce mandat – mais c'était déjà le cas pour le mandat précédent –, à l'approche des premiers froids, l'inquiétude, voire l'angoisse, nous gagnent car il ne s'est pas passé un seul hiver sans que des problèmes plus ou moins graves entravent le chauffage du bâtiment école-mairie et de la salle des fêtes.



Pourtant, au regard des interventions et des dépenses engagées précédemment, nous ne nous attendions pas à rencontrer une nouvelle fois un dysfonctionnement de cette ampleur lors de la re-

mise en marche de la chaudière bois à la fin des congés de la Toussaint. Et malgré toute notre bonne volonté et celle du technicien appelé sur le champ, la machine a affiché avec insistance un défaut d'allumage. Ce même technicien a fini par savoir que la sonde lambda n'était pas en cause, mais qu'un convertisseur de fréquence était à remplacer.

► Cette nouvelle panne nous a malheureusement confirmé, que cette marque de chaudière nous rendait entièrement dépendant d'un technicien de l'importateur basé dans l'est de la France, et pas toujours disponible juste pour nous. Cette dépendance est due aussi à la volonté du fabricant autrichien de ne pas diffuser toute la documentation technique qui pourrait permettre à un professionnel local d'intervenir de manière autonome. De plus, toute intervention dans la programmation est soumise à la communication d'un code « journalier » (qui se modifie dès la fin de l'intervention) par l'importateur, lorsqu'il est joignable.

► Heureusement la vaillante chaudière fioul est toujours là pour assurer le relais pour le seul bâtiment central, à savoir l'école et la mairie, mais de manière imparfaite : lorsqu'il fait vraiment froid, le volume à chauffer est trop important. Nous pouvons techniquement privilégier les salles de classe par rapport à la mairie, mais l'inconfort persiste, notamment dans la classe maternelle. Celle-ci, ainsi que la garderie, sont désavantagées par la présence d'une mezzanine : quoique l'on fasse, la chaleur monte (c'est un principe physique), et il fera toujours plus froid au rez-de-chaussée où se trouvent les enfants.

Depuis début décembre, après plus de 3 semaines très chaotiques, le remplacement d'une pièce et

la reprogrammation partielle de la chaudière, le fonctionnement est plus que satisfaisant, et nous passons des nuits plus sereines, sauf à penser au budget (près de 3 000 euros ont été nécessaires en 2017, et d'autres interventions ont dû être reportées en 2018 faute de crédits disponibles).

► Pour conclure : nous sommes bien conscients de la gêne et de l'inconfort que procure chaque panne – et que nous éprouvons aussi en mairie –, mais lorsqu'il y a impossibilité de remettre en marche la chaudière par nous-mêmes, il n'y a plus qu'à s'en remettre aux spécialistes.

Dépôts sauvages (encore !)

Article revenant malheureusement trop régulièrement, et illustrant l'incivisme de certains qui pénalise la communauté.

Plusieurs dépôts sauvages sont toujours à déplorer dans notre commune. L'un a pu obtenir réparation (si l'on peut dire), mais un récent a non seulement entraîné des dépenses conséquentes pour la collectivité, il a également mis fin à une entente entre agriculteurs et commune qui jusque-là fonctionnait bien.

En effet, en accord avec la municipalité, plusieurs agriculteurs entassaient et stockaient de manière temporaire sur un espace communal des « chails » ramassés dans leurs parcelles. Ces pierres étaient par la suite réutilisées en remblai pour les chemins par exemple.

Certains individus (pas nécessairement jaze-neuillais) ont complété ce dépôt avec d'autres matériaux non autorisés : parpaing, briques, et plaques de fibrociment. En raison de la présence d'amiante, ce « supplément » n'a pas pu être traité et nettoyé par la commune qui a dû faire appel à une société spécialisée. Le coût de ce déblayage (évacuation et décontamination des plaques en fibrociment, évacuation des gravats) s'élève à près de 3 500 euros.

Afin d'éviter – autant que possible – tout acte similaire sur cette zone, il a été décidé de mettre un terme à l'autorisation de dépôt de pierres, et d'aménager cette parcelle communale.





10 bougies pour *Jazeneuil en fête*

En juin dernier s'est déroulée la 10^e édition de *Jazeneuil en Fête*. Le public a une fois de plus répondu présent et a su apprécier les différentes animations et festivités dans un cadre bucolique arrangé par nos décorateurs-nature.

► Le samedi, les créateurs-artistes sont venus en nombre nous proposer leurs dernières créations. Après le spectacle de magie qui a enchanté grands et petits, place à la musique pour une soirée aux teintes multicolores : Antoine Compagnon (nouvel arrivant à Jazeneuil) a entamé le bal pour l'apéro-concert, suivi de 3 groupes talentueux.

► Le dimanche a proposé une touche beaucoup plus relax. Jaz'Rando a « ouvert la marche », et nous n'avons pas tardé à tous nous détendre au bord de l'eau, bercés par des pauses musicales d'artistes très locaux. Chacun a fait son show... y compris nos ânes en culottes !

Les jeux pour enfants ont eu du succès, ainsi que le canoë, le tir-à-l'arc... Côté cuisine, ça assure : pâtés et salades faits maison, délicieuses crêpes au lait de chèvre et caramel beurre salé, tout le monde s'est régalé !

► Merci encore à toutes les associations amies qui nous aident à organiser cette fête, et merci à la municipalité pour son soutien. Nous tenons à mettre en avant la volonté commune pour que cette manifestation soit un temps de convivialité et d'échanges, une fête accessible à tous (entrée libre).

► Le bilan de ces 10 années d'expérience nous a permis de mettre en évidence le dynamisme et l'engagement d'une équipe de bénévoles. Mais passer à 2 jours de fête comme nous le faisons depuis 2 ans maintenant demande de l'énergie ! Un petit coup de main et de nouvelles recrues seraient bien utiles ! Nous allons tenter de faire des plannings un peu plus précis pour avoir

des forces de travail efficaces, donc même sur un temps court toutes les bonnes volontés sont bienvenues. Si l'aventure vous tente, venez rejoindre notre équipe (06 35 58 85 31 Bernie R. ou bernie.rousseau86@gmail.com).

► En 2018, nous reconduirons la formule sur 2 jours : un samedi 16 juin tout en agitations et musique, et le dimanche 17 en mode plus tranquille au bord de l'eau. Au plaisir de vous retrouver toutes et tous en juin prochain sur ce Festival de village !

L'équipe de *Jazeneuil en Fête*

Abraca...bine

Alors qu'Orange annonçait en début d'année 2017 le démantèlement de la cabine téléphonique de Jazeneuil, l'idée est venue de la conserver pour la transformer en cabine à livres.

Cette transformation est alors proposée dans le cadre du chantier-loisirs de juillet 2017 aux jeunes participants, accompagnés de leur animatrice. Les agents communaux ont préparé les matériaux nécessaires (bois pour les étagères, peinture, grillage, etc.) et apporté tous les outils pour démarrer le chantier le 10 juillet 2017.

Abracadabra, 3 jours plus tard, la cabine à livres est prête !

Depuis son inauguration, le succès ne se dément pas : des livres sont déposés régulièrement et chacun peut s'arrêter pour y dénicher une trouvaille. Une bénévole de la bibliothèque vient faire un brin de toilette lorsque c'est nécessaire. Le grillage est destiné à recevoir une plante grimpante pour habiller l'ensemble.



Activités 2017 à la bibliothèque

Tout au long de l'année, la bibliothèque municipale de Jazeneuil vous convie à des rendez-vous chaleureux, autour des livres et des histoires. Retour sur une année de rencontres...

► Le 16 décembre, les désormais traditionnels contes de Noël ont enchanté petits et grands.

► Le 26 novembre, 80 personnes ont applaudi le spectacle musical du Trio des Mômes (Compagnie Chap'de Lune, Vasles). Les trois artistes ont fait faire au public un tour du monde en poésie et en chansons : de l'Afrique à l'Amérique, en passant par le Japon, de quoi émerveiller les tout-petits mais pas que !



► Le 18 octobre, nous avons accueilli l'auteur jeunesse Mathieu Siam autour de son roman graphique *Galet*. Il a animé une rencontre en

matinée dans la classe de cycle 3 et un atelier en après-midi à la bibliothèque qui a donné naissance à un ouvrage collectif *Un jour je serai... à Jazeneuil*. Il rassemble les dessins de la dizaine de participants et est disponible à l'emprunt.

► Le 13 octobre, la bibliothèque de Jazeneuil accueillait une quinzaine de lecteurs issus des quatre bibliothèques du Pays mélusin (Celle-L'Évescault, Lusignan, Saint-Sauvant et Jazeneuil) participant au Prix des lecteurs des littératures européennes de Cognac, pour le vote local. En 2017, c'est l'auteure sarde, Milena Agus, qui était invitée sur le territoire mélusin, à la bibliothèque de Saint-Sauvant.

► Le 1^{er} octobre, la balade contée de la bibliothèque s'est déroulée sous la pluie et a rencontré moins de succès que d'habitude. Néanmoins elle reste un rendez-vous généreux de rencontre avec l'équipe de bénévoles.

► Le 18 juin, une dizaine de personnes a profité des lectures sous le vieux chêne au bord de la Vonne dans le cadre de *Jazeneuil en fête*.

► Le 21 mai, l'équipe de la bibliothèque présentait les romans sélectionnés pour l'édition 2017 du Prix des Lecteurs



de Cognac sur le thème des îles de la Méditerranée, avec des lectures gourmandes et un atelier de gastronomie méditerranéenne.



► Au mois de mars, nous avons emprunté l'exposition Palette, le musée des couleurs à la Bibliothèque départementale de la Vienne et proposé dans ce cadre un atelier de peinture aux

trois classes de l'école. Les chefs-d'œuvre des enfants ont ensuite été exposés dans la bibliothèque.

► Le 12 février, 25 personnes étaient au rendez-vous pour l'après-midi jeux de société qui proposait cette année un coin spécial tout-petits.



► Le 3 février, l'histoire locale était à l'honneur lors d'une soirée de présentation du livre de Jean-Louis Maréchal *Jazeneuil, deux siècles d'histoire communale*, à laquelle 27 personnes ont assisté.

► Cette année, 110 lecteurs ont emprunté des ouvrages à la bibliothèque de Jazeneuil. La dynamique est maintenue avec toujours de nouvelles inscriptions et un lien fort à la Bibliothèque départementale de la Vienne, qui donne un accès à de très nombreux ouvrages.

Nous rappelons que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, une heure, une semaine, une année... la gestion de la bibliothèque passe par un tas de petites choses auxquelles tout un chacun peut participer, quels que soient ses compétences et son lien aux livres. Venez à la rencontre de l'équipe sur une des permanences !

Ouvertures de la bibliothèque :

le mercredi de 16 h à 18 h ;

le samedi de 10 h à 12 h ;

le 1^{er} vendredi du mois de 17 h à 19 h.

Rue du Vieux-Château

@ : bm.jazeneuil@gmail.com

Terre saine

► Un écrin de verdure

Le nouvel aménagement paysager du cimetière commence à produire ses couleurs. Un mélange de fleurs variées souligne les bandes enherbées et ponctue les entre-tombes. Les allées prennent le vert grâce à un gazon à pousse lente qui garnira bientôt l'ensemble des cheminements. D'ici quelques années, le cimetière aura abandonné son aspect minéral pour se parer de mille et une couleurs naturelles.

Au printemps 2018, vous aurez la surprise de découvrir des zones fleuries disséminées sur le Pinacle. Ce choix est le résultat de la démarche de gestion différenciée des espaces verts. Le fleurissement durera de début mars à fin juin. Un coup de tondeuse au début de l'été et il faudra attendre l'année suivante pour admirer de nouveau le tapis coloré autour de la charrette.



► Côté jardin... partagé

Engagée dans l'information et la sensibilisation du public depuis plusieurs années, la commune de Jazeneuil poursuit sa mission en proposant de découvrir des méthodes alternatives de jardinage.

Pascal Depienne, de l'association *Terre, Paille et Compagnie*, a animé au cours de l'automne 3 matinées sur la permaculture. Le jardin de Louissette sera consacré à la mise en œuvre de ces principes. La création d'une association permettra de pérenniser ce projet. Rendez-vous est donné le mercredi 17 janvier à 20 h 30 au foyer pour créer l'association. Tout le monde est bienvenu, nul besoin d'être jardinier. Pourquoi ne pas cultiver ensemble quelques rangs de légumes ou échanger des plants au printemps ? On peut aussi venir pour voir tout simplement...

► Rappel : l'interdiction d'utilisation de pesticides dans les espaces communaux a pris effet au 1^{er} janvier 2017. La même interdiction entrera en vigueur pour les propriétés des particuliers début 2019 (loi Labbé).

Rénovation de l'éclairage public

Il y a près de deux ans, un précédent article vous informait des travaux d'économies d'énergie que la municipalité comptait faire réaliser sur l'éclairage public. À cette fin, un avenant à la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du Pays des Six Vallées a été signé le 25 avril dernier. Cette signature a permis à notre commune de bénéficier d'un important soutien financier qui s'ajoute aux subventions de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et de la **région Nouvelle-Aquitaine** dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE), ainsi qu'à celle du syndicat **Énergie-Vienne**, soit plus de 70 % au total.

► Le premier volet de ces travaux a été réalisé au cours de l'année écoulée : il s'agit de la modification des horaires d'éclairage. Pour rappel :

- tous les points lumineux s'éteignent à 21 h 45 au lieu de 22 h, et se rallument à 6 h ;
- dans le centre bourg, ils s'éteignent à 23 h le vendredi et à 2 h dans la nuit de samedi à dimanche (ils ne s'éteignaient pas précédemment).

Outre l'aspect économique, ce volet contribue également à lutter contre la pollution lumineuse et ses conséquences sur la biodiversité notamment. En effet, la permanence d'éclairages artificiels perturbe les cycles biologiques, le comportement et les migrations. Ainsi, les chercheurs ont pu constater que des colonies de chauve-souris disparaissaient suite à l'installation d'éclairages permanents la nuit, que les petits mammifères se nourrissaient moins dans les environnements éclairés, et que la boussole des oiseaux migrateurs volant la nuit et s'orientant grâce aux étoiles était perturbée par le halo lumineux produit par les éclairages artificiels.

► Ce dernier effet nuisible de l'éclairage nocturne sera supprimé dès la réalisation prochaine du second volet de travaux, à savoir le remplacement des derniers lampadaires de type boule (chemin des Tilleuls et rue des 3-Vallées), ce qui évitera ainsi d'éclairer inutilement le ciel.



État civil 2017

► Naissances

DRIEUX Alice - 11 février

LE MÉHAUTÉ-BICHON Maiwen - 21 février

PASQUIER Emma - 3 mars

BRZYK Amélia - 16 mai

DENNEMONT Anaïs - 27 août

FREDON Elliott - 1^{er} décembre

TERRIÈRE Aëlle - 9 décembre

► Parrainage civil

JOUNEAU Gatien - 22 juillet

► Mariage

BOUHET Lydie et MÉTAYER Cédric - 16 septembre

► Décès

SZYMONIAK Stanislas - 20 avril

BASTILLE-DURIVAUT Hélène - 28 août

GAUTHIER Jean - 23 novembre

Conciliateur de justice

Monsieur Jean-Paul Berger est le conciliateur de justice pour notre commune. Bénévole nommé par le ministère de la Justice, sa mission est notamment d'initier une tentative amiable de résolution des conflits, qu'ils concernent des problèmes de voisinage, des difficultés de particuliers avec des artisans, des commerçants, ou d'autres, afin d'éviter, en cas d'accord, que le litige ne soit porté devant un tribunal.

Monsieur Berger reçoit sur rendez-vous à la Maison des services de Lusignan le 1^{er} mercredi matin de chaque mois (sauf en août) entre 8 h 30 et 12 h. Il est joignable par téléphone au 06 59 40 27 43 ou par courriel : jean-paul.berger2@orange.fr.

Signature de PACS à la mairie

Depuis le 1^{er} novembre dernier, il revient désormais aux mairies d'établir les PACS (Pacte Civil de Solidarité), délivrés antérieurement par le tribunal de grande instance.

Agenda

Janvier

- 17 : réunion pour la création de l'association *Le jardin de Louissette* (jardiner en permaculture), à 20 h 30 au foyer de la salle des fêtes
- 19 : vœux de la municipalité, à 19 h à la salle des fêtes

Février

- 4 : veillée crêpes *Ol Tait d'Aut Fé*, à 20 h 30 à la salle des fêtes
- 5 : veillée crêpes *Ol Tait d'Aut Fé*, à 15 h à la salle des fêtes
- 24 : concours de belote organisé par le Club des aînés

Mars

- 17 : bal du JFC, à 20 h à la salle des fêtes
- 19 : cérémonie FNACA, au monument aux morts
- 29 : goûter des anniversaires du 1^{er} trimestre du Club des aînés

Mai

- 26 : concours de belote organisé par le Club des aînés

Vie pratique

► Mairie

Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h, le vendredi de 14 h à 17 h

☎ : 05 49 89 05 20

@ : contact@jazeneuil.fr

🌐 : www.jazeneuil.fr

► Agence postale

Du lundi au samedi, de 9 h à 11 h 20

☎ : 05 49 03 25 69

► Bibliothèque municipale

Le mercredi de 16 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h, et le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 17 h à 19 h

► Médecin

M. DESVIGNE Patrice

19 cité du Moulin

☎ : 05 49 53 54 34

Directeur de la publication : Claude Litt

Rédaction : B. Chauvet, G. Le Rest, C. Litt, C. Martin, E. Roy

Mise en page : C. Litt, É. Marchoux

Impression : RBS86

Relecture : T. Billerot

Tirage : 410 ex.

